



MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, que lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville qui se tiendra le 14 septembre 2020 à 19h, à l'hôtel de ville situé au 351, rue Turgeon où, via un enregistrement sur le site internet, selon l'évolution de la situation en lien avec la COVID-19, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'alinéa 6 de l'article 5.5.1.5 du règlement de zonage # 364-2004 qui indique qu'un gazebo doit être implanté à 2 m d'une ligne latérale. La dérogation mineure vise à permettre la construction d'un gazebo à 1,5 m de la ligne latérale.

Identification du site concerné :

Propriété de M. Dave Simard et Mme Bianca Emond située au 602, rue Martin à Hébertville.

Désignation cadastrale : Lot no 4 684 608 cadastre du Québec.

Tout Intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Les citoyens pourront transmettre leurs questions ou commentaires par courriel à l'adresse suivante, dq@ville.hebertville.qc.ca ou encore par écrit à l'attention de M. Sylvain Privé au 351, rue Turgeon, Hébertville (Québec).


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce vingt-cinquième jour du mois d'août deux mille VINGT.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de poste, sur le site internet ainsi que sur la page Facebook du service des loisirs désignés, le 25 août 2020 entre 8 h et 16 h 00.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^{ème} jour d'août 2020.